

CONCOURS EXTERNE ET INTERNE COMMUN POUR LE RECRUTEMENT
DANS LE PREMIER GRADE DE DIVERS CORPS
DE FONCTIONNAIRES DE CATEGORIE B
SESSION 2026
SUJET

Épreuve n°1 :

Cas pratique avec mise en situation à partir d'un dossier documentaire pouvant comporter des graphiques et des données chiffrées. Le dossier doit relever d'une problématique relative aux politiques publiques et comporter plusieurs questions précédées d'une présentation détaillée des attentes du jury destinées à mettre le candidat en situation de travail.

(Dossier de 20 pages maximum).

Durée : 3 heures

Coefficient : 3

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire ou de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

NB : Conformément au principe d'anonymat, votre copie ne doit comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc.

Si le travail qui vous est demandé consiste notamment en la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devez impérativement vous abstenir de la signer ou de l'identifier.

Dès que ce sujet vous est remis, **assurez-vous qu'il est complet.**

Ce sujet comporte 16 pages numérotées de 1/16 à 16/16

CONCOURS EXTERNE ET INTERNE COMMUN DE SECRETAIRE ADMINISTRATIF DE CLASSE NORMALE			
Cas pratique			
Session 2026	Durée : 3h	Coefficient : 3	Page 1 sur 16

Sujet :

Vous êtes secrétaire administratif au sein de la direction générale de la recherche et de l'innovation au ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace.

Votre directeur, qui représentera le ministère au Salon de l'Étudiant, doit intervenir lors d'une conférence dédiée aux métiers du secteur spatial. Pour cette intervention, vous devrez rédiger à son attention une note, qui après avoir rappelé brièvement en introduction les objectifs de la création récente d'un ministère de l'Espace, abordera les points suivants :

- La présentation de la stratégie spatiale française 2025 - 2040 ainsi que les principales priorités européennes.
- La présentation du Commandement de l'espace (contexte, missions et financement).
- Votre directeur souhaite enfin, dans une troisième partie, disposer des éléments pour terminer son intervention par une présentation du Centre national d'études spatiales (CNES), notamment son statut et ses principales missions.

Liste des documents :

Docs	Titre	Date	Source	Pages
Doc 1	Stratégie spatiale 2025-2040 : des investissements supplémentaires face aux menaces	18 novembre 2025	Vie publique	3
Doc 2	Code de la recherche (extrait)	janvier 2026	Légifrance	4
Doc 3	Une nouvelle stratégie nationale spatiale française	13 novembre 2025	Ministère des armées et des anciens combattants	5-6
Doc 4	Le CNES en bref	janvier 2026	Site internet du CNES	6-7
Doc 5	Circulaire du ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace (extrait)	31 octobre 2025	Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace	8-9
Doc 6	Conseil ministériel de l'ESA : 22,1 milliards pour l'autonomie européenne	27 novembre 2025	Cité de l'espace	9-10
Doc 7	Stratégie nationale spatiale Synthèse exécutive 2025 - 2040	novembre 2025	Premier ministre - Secrétariat général de la défense et de la sécurité	10-13
Doc 8	L'ESA : faits et chiffres	janvier 2026	Site internet de l'ESA	13-14
Doc 9	Commandement de l'espace : organisation et missions	janvier 2026	Ministère des armées et des anciens combattants	15-16

Stratégie spatiale 2025-2040 : des investissements supplémentaires face aux menaces

À l'occasion de l'inauguration des installations du Commandement de l'espace (CDE) à Toulouse, le 12 novembre 2025, le président de la République, Emmanuel Macron, a présenté la stratégie spatiale française 2025-2040.

La décision de lancer une stratégie spatiale nationale et un Commandement de l'espace (CDE) a été prise en 2019, à la suite des tentatives d'espionnage d'un satellite franco-italien, Athena-Fidus, par un satellite russe. La même année, l'Organisation du traité de l'Atlantique nord (OTAN) a reconnu l'espace comme un cinquième milieu d'opération.

Entre 2019 et 2025, les satellites espions et les cybermenaces ont proliféré. Le nombre de satellites actifs a augmenté de 440%, passant de 2 200 à 13 000, dont 60% appartiennent à la société américaine Starlink. Outre le risque direct de congestion de l'espace, ces évolutions sont accompagnées de recompositions géopolitiques et de la mise à l'épreuve d'alliances historiques.

La stratégie nationale spatiale 2025-2040 fixe, dans ce contexte, les orientations de la politique spatiale française sur le long terme.

Cinq piliers pour garantir la souveraineté spatiale de la France

Alors que l'espace se militarise davantage et voit l'arrivée de nouveaux acteurs privés, la stratégie spatiale française trace une trajectoire à l'horizon 2040 autour de cinq piliers.

1. **Garantir un accès autonome, durable et stratégique à l'espace.** Fondement de la **souveraineté spatiale**, l'accès autonome à l'espace repose sur la maîtrise complète de la chaîne de lancement, de la conception des lanceurs à l'exploitation du Centre spatial guyanais (CSG). L'exploitation d'Ariane 6 se poursuit, mais il faut préparer la génération suivante de systèmes d'accès à l'espace.
2. **Agir en faveur d'une économie spatiale européenne intégrée et compétitive.** La France veut renforcer sa **filière satellitaire intégrée et compétitive**, en lien avec les partenaires européens et l'écosystème industriel, en identifiant les technologies critiques. La donnée spatiale, en cohérence avec les programmes européens (Copernicus, Galileo, IRIS), deviendra un axe stratégique majeur.
3. **Renforcer la sécurité, la défense et la résilience des systèmes spatiaux.** L'espace, domaine d'opérations militaires, est un maillon critique de la souveraineté nationale. Les **systèmes spatiaux** sont indispensables au fonctionnement de l'économie, des forces armées et des institutions et protégés comme tels. La France renforcera ses capacités militaires et de surveillance de l'espace.
4. **Porter une ambition scientifique et d'exploration.** La France comme l'Europe veulent maintenir leur **capacité à être présentes lors de vols habités**.
5. **Affirmer une stratégie internationale intégrée, au service de la France et de l'Europe.** La France portera une **ambition régulatrice active**, pour un usage sûr, sécurisé et durable de l'espace, compatible avec les enjeux de souveraineté nationale et européenne. L'un des enjeux est la **défense d'un accès équitable aux ressources orbitales et fréquentielles**, dans le respect des règles internationales.

Quel financement ?

Lors de l'inauguration du CDE, à Toulouse, Emmanuel Macron a annoncé que **4,2 milliards d'euros (Md€)** viendraient s'ajouter aux **6 Md€ déjà prévus pour le spatial militaire d'ici à 2030**.

La France, dans l'industrie spatiale européenne, concentre :

- près de la moitié du chiffre d'affaires ;
- près du tiers des effectifs.

L'industrie spatiale française est duale, entre civil et militaire. Une trajectoire financière est prévue pour le spatial français civil, incluant des **activités duales de 16 Md€ d'ici à 2030**, hors activités purement militaires.

<https://www.vie-publique.fr/en-bref/300876-quelle-strategie-spatiale-2025-2040-pour-la-france> - Vie publique, 18 novembre 2025

CONCOURS EXTERNE ET INTERNE COMMUN DE SECRETAIRE ADMINISTRATIF DE CLASSE NORMALE			
Cas pratique			
Session 2026	Durée : 3h	Coefficient : 3	Page 3 sur 16

Code de la recherche

Article R331-1

Le Centre national d'études spatiales est placé sous la tutelle des ministres chargés de la défense, de l'espace et de la recherche.

Article R331-2

Le conseil d'administration du Centre national d'études spatiales comprend dix-huit membres :

1° Sept membres nommés par décret, représentant le Premier ministre, le ministre chargé de l'industrie, le ministre chargé du budget, le ministre de la défense, le ministre des affaires étrangères, le ministre chargé de la recherche et le ministre chargé de l'espace ;

2° Cinq membres choisis en raison de leur compétence, nommés par décret sur proposition des ministres exerçant la tutelle du centre ;

3° Six membres élus par les salariés du centre dans les conditions prévues par le chapitre II du titre II de la loi n° 83-675 du 26 juillet 1983 relative à la démocratisation du secteur public.

Le président du conseil d'administration est nommé parmi ses membres, sur proposition du conseil d'administration et sur le rapport des ministres exerçant la tutelle du centre.

La durée des fonctions des membres du conseil d'administration est de cinq ans. Les membres décédés, démissionnaires ou qui n'exercent plus les fonctions au titre desquelles ils ont été désignés ou élus sont remplacés. Dans ce cas, le mandat des nouveaux membres expire à la date à laquelle aurait normalement pris fin celui de leur prédécesseur.

Sous réserve des dispositions de l'article R. 331-9, le mandat des membres du conseil d'administration est exercé à titre gratuit.

Article R331-3

Le conseil d'administration se réunit au moins quatre fois par an sur convocation de son président.

En outre, le président réunit le conseil d'administration sur la demande de l'un des ministres exerçant la tutelle du centre.

Le tiers des membres du conseil d'administration peut demander que le conseil soit convoqué, dans les conditions prévues au second alinéa de l'article 8 de la loi n° 83-675 du 26 juillet 1983 relative à la démocratisation du secteur public.

Le conseil d'administration examine toute question inscrite à l'ordre du jour par le président ou par le conseil statuant à la majorité simple. Il ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente. Si ce quorum n'est pas atteint, le conseil est à nouveau convoqué, avec le même ordre du jour, dans un délai maximum de vingt jours. Il délibère alors sans condition de quorum. Un membre du conseil peut se faire représenter à une séance du conseil par un autre membre à qui il a donné procuration. Aucun membre ne peut recevoir plus d'une procuration.

Les délibérations du conseil sont prises à la majorité des suffrages exprimés. En cas de partage égal des voix, celle du président est prépondérante.

Le lieu, la date et l'heure ainsi que l'ordre du jour sont portés, au moins huit jours à l'avance, à la connaissance des membres du conseil d'administration, ainsi que du contrôleur budgétaire et du commissaire du Gouvernement qui participent aux séances du conseil sans prendre part aux votes.

Le président peut appeler à participer aux séances avec voix consultative toute personne dont il juge la présence utile.

En application de l'avant-dernier alinéa de l'article 26 de la loi du 26 juillet 1983 mentionnée ci-dessus, les représentants des salariés disposent chacun d'un crédit de dix-huit heures par mois pour l'exercice de leur mandat.

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006071190/LEGISCTA000048770746/

Légifrance, janvier 2026

CONCOURS EXTERNE ET INTERNE COMMUN DE SECRETAIRE ADMINISTRATIF DE CLASSE NORMALE			
Cas pratique			
Session 2026	Durée : 3h	Coefficient : 3	Page 4 sur 16

Une nouvelle stratégie nationale spatiale française

Accompagné de la ministre des Armées et des Anciens combattants, le président de la République a inauguré hier les installations du Commandement de l'espace (CDE) à Toulouse. Il a profité de cette occasion pour présenter la nouvelle stratégie nationale spatiale, à l'heure où les enjeux de défense, de souveraineté et de sécurité liés au domaine spatial sont plus que jamais d'actualité.

« La guerre d'aujourd'hui se joue déjà dans l'espace et la guerre de demain commencera dans l'espace », a déclaré le président de la République à Toulouse, au siège du **Commandement de l'espace (CDE)**. C'est au cœur de la capitale française et européenne des activités spatiales que s'est installé le CDE, dans des installations inaugurées par Emmanuel Macron, en présence de la ministre des Armées et des Anciens combattant, Catherine Vautrin, mercredi 12 novembre. Ces dernières se veulent être un **véritable outil de combat dans un contexte marqué par la croissance des menaces dans l'espace et de la contestation des intérêts spatiaux. Les défendre sont au cœur des missions du CDE, dirigé par le général Vincent Chusseau.**

Parmi celles-ci : l'accélération de la mise en œuvre de modes d'action à l'encontre des capacités spatiales adverses. « Nous vivons l'espionnage, par exemple par la Russie, de nos satellites par des vaisseaux patrouilleurs, les brouillages massifs des signaux GPS, les attaques cyber contre nos infrastructures spatiales, les essais de missiles antisatellites, le développement d'armes antisatellites (...) et même la menace russe, particulièrement choquante d'armes nucléaires dans l'espace », a détaillé le président de la République. **Pour répondre à ces défis, il a annoncé une enveloppe supplémentaire de 4,2 milliards d'euros, qui viennent s'ajouter aux 6 milliards déjà prévus pour le spatial militaire d'ici 2030, dans le cadre de l'actualisation de la loi de programmation militaire.** Cette nouvelle stratégie globale (militaire et civile), dont une partie restera classifiée, s'appuie sur cinq piliers : accès autonome à l'espace, industrie, spatial de défense, exploration spatiale et coopérations.

L'augmentation des menaces en orbite

La création du CDE en 2019 avait été décidée suite aux tentatives d'espionnage d'un satellite franco-italien, Athena-Fidus, par un satellite russe. Un épisode décisif dans la consolidation de la défense spatiale française. Cette même année, l'Otan reconnaissait l'espace comme un cinquième milieu d'opération. Depuis, les cinq dernières années ont vu la prolifération des satellites espions et des cybermenaces. **Le nombre de satellites actifs en orbite a cru de plus de 440 %, passant de 2 200 satellites actifs à environ 13 000 entre 2019 et 2025, dont près de 60 % appartiennent à la seule société Starlink.** Cette augmentation, qui va se poursuivre, induit un risque direct de congestion de l'espace, notamment à cause des débris laissés par les engins. Ces évolutions ont été accompagnées de recompositions géopolitiques, la polarisation des relations internationales et la mise à l'épreuve d'alliances historiques. **Le CDE, à vocation interarmées, a pour missions principales d'identifier et de neutraliser les menaces, de suivre les débris en orbite, ainsi que la réalisation d'opérations spatiales militaires. Il concourt directement à la liberté d'accès et d'action depuis et vers l'espace.**

L'écosystème spatial français

L'inauguration des installations du CDE constitue un jalon essentiel dans sa montée en puissance opérationnelle, six ans après sa création. Nichées sur la toute nouvelle base aérienne (BA) 101, première base aérienne à vocation spatiale à Toulouse, leur localisation est stratégique. La BA, inaugurée en juillet dernier, incarne la mission stratégique de l'Armée de l'air et de l'espace confiée au CDE : **protéger et défendre les intérêts français en orbite.** Au sein de cette emprise unique, les objectifs sont de rallier les unités du CDE dans l'écosystème spatial français, de favoriser les synergies avec le Centre national d'études spatiales et le NATO Space COe de l'Alliance dont les installations sont voisines.

CONCOURS EXTERNE ET INTERNE COMMUN DE SECRETAIRE ADMINISTRATIF DE CLASSE NORMALE			
Cas pratique			
Session 2026	Durée : 3h	Coefficient : 3	Page 5 sur 16

Le bâtiment flambant neuf accueillera à terme la majorité du personnel du CDE, soit 500 personnes. Mené sous l'égide du Service d'infrastructure de la Défense, le chantier a débuté en janvier 2024 et s'est achevé sous des délais très brefs 21 mois plus tard.

Source : <https://www.defense.gouv.fr/actualites/nouvelle-strategie-nationale-spatiale-francaise> Ministère des Armées et des anciens combattants /
Publié le : 13 novembre 2025

Document 4

Le CNES en bref

Le CNES est l'agence spatiale française. À la fois **agence de programme, centre technique et opérateur spatial, le Centre national d'études spatiales, créé en 1961, réunit toutes les fonctions permettant au gouvernement français de définir et mettre en œuvre sa stratégie spatiale, ainsi que de déployer les politiques publiques qui nécessitent l'appui du secteur spatial** (défense, gestion des territoires, agriculture, santé, télécommunications, catastrophes naturelles, etc.).

Figurant parmi les principales puissances spatiales, et l'un des principaux contributeurs de la politique spatiale européenne, notre pays déploie une stratégie ambitieuse structurée autour de **4 grands objectifs portés par le CNES**.

Maintenir et renforcer l'autonomie stratégique de la France et de l'Europe

Alors que l'espace devient un terrain de rivalité et de compétition, il s'agit de garantir notre capacité à accéder de manière autonome à l'espace, à développer des systèmes civils et militaires et à garantir l'utilisation de nos infrastructures, services et données spatiales.

Soutenir et faire rayonner l'excellence scientifique française

L'espace et son exploration sont au cœur d'avancées scientifiques dans de nombreux domaines. Le CNES promeut la recherche française sur des missions spatiales internationales et ambitieuses.

Soutenir la compétitivité de l'écosystème spatial

Le CNES accompagne la transformation rapide de la filière spatiale française et favorise le développement d'une nouvelle économie du spatial. Il soutient les entreprises de toutes tailles.

S'engager pour un monde durable

Grâce au CNES, la France est un partenaire majeur des grandes missions spatiales indispensables à la compréhension du climat et exerce une influence vis-à-vis de ses partenaires internationaux. Il accompagne l'ensemble du secteur spatial dans sa transition écologique.

Le CNES est un établissement à caractère industriel et commercial (EPIC).

A Paris, Toulouse et Kourou, le CNES compte plus de 2 300 femmes et hommes qui contribuent à faire rayonner l'excellence française dans le monde et assurer une place de choix à la France dans les grands programmes scientifiques de demain.

Le CNES en chiffres

- **1961** : création du CNES
- **160** projets et missions scientifiques
- **2 350** salariés à Paris, Toulouse et Kourou
- **3 029 M€** de budget en 2024, soit un budget de 45 € par an par habitant
- **200 entreprises accompagnées depuis 2017**
- **115** accords de coopération avec 44 pays
- **70 000** personnes travaillent dans la filière spatiale française
- **600 000** jeunes participent chaque année à nos programmes de médiation

CONCOURS EXTERNE ET INTERNE COMMUN DE SECRETAIRE ADMINISTRATIF DE CLASSE NORMALE			
Cas pratique			
Session 2026	Durée : 3h	Coefficient : 3	Page 6 sur 16

60 ans d'histoire

Le CNES est créé en 1961 à l'initiative du Général De Gaulle. L'objectif ? Faire de la France une puissance spatiale et indépendante, dans le contexte de la Guerre Froide.

En 1965, le pari est réussi : **la fusée Diamant s'envole avec succès** et la France devient le troisième pays à réussir cet exploit, après les Etats-Unis et l'URSS.

S'ensuivront de nombreux succès parmi lesquels le programme européen Ariane, ainsi que l'envoi de nombreux satellites d'exploration, d'observation de la Terre, de télécommunications, etc.

Aujourd'hui, le CNES est un acteur reconnu à l'international pour son savoir-faire et contribue aux grandes collaborations scientifiques.

<https://cnes.fr/en-bref>

Site internet du CNES, janvier 2026

CONCOURS EXTERNE ET INTERNE COMMUN DE SECRETAIRE ADMINISTRATIF DE CLASSE NORMALE			
Cas pratique			
Session 2026	Durée : 3h	Coefficient : 3	Page 7 sur 16

Circulaire – ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace (extrait)**Paris, le 31 octobre 2025**

Le ministre de l'Enseignement supérieur, de la
Recherche et de l'Espace

A

Monsieur le Secrétaire général de la défense et de
la sécurité nationale
Monsieur le Secrétaire général pour l'investissement
Monsieur le Directeur général des Entreprises
Monsieur le Directeur général de la Recherche et de
l'Innovation
Mesdames et Messieurs les agents du SGDSN,
du SGPI, de la DGE, et de la DGRI

Objet : Circulaire relative au ministère de l'Espace

Le 30 octobre 2025 a été publiée au Journal officiel le décret d'attribution du ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'Espace. **C'est la première fois depuis plus de trente ans** – à l'époque où Hubert Curien, l'un des pères de l'Europe spatiale, était ministre – **qu'un ministère de l'Espace voit ainsi le jour (...)**.

Ce nouveau ministère regroupe, dans le respect des prérogatives de la ministre des Armées sur le spatial et la défense, l'ensemble des dimensions et de l'ambition spatiale de notre pays : la souveraineté, incarnée par le SGDSN ; l'industrie, portée par la DGE ; la science, responsabilité de la DGRI ; et l'innovation, marque de fabrique du SGPI.

Cette unification des compétences spatiales dans un seul et même ministère, qui répond au besoin d'une gouvernance spatiale française clarifiée sous l'autorité du Président de la République et du Premier ministre, **doit nous permettre collectivement d'être à la hauteur** des défis que rencontre le secteur dans la période bouleversée que nous vivons : disruptions technologiques, compétition internationale débridée, défi de la coopération européenne, ambition scientifique renouvelée dans un contexte d'enjeux climatiques sans précédents etc.

En tant que ministère de l'espace, nous avons désormais la tâche de porter ensemble les différentes dimensions de la politique spatiale française, en lien étroit avec les autres ministères intéressés, au premier rang desquels le ministère chargé des armées, de l'industrie, et des affaires étrangères, mais aussi tous les autres ministères concernés : climat et biodiversité, agriculture, affaires étrangères, outre-mer, numérique, mer etc. Pour notre sécurité nationale. Pour garantir notre autonomie stratégique dans de nombreux domaines vitaux comme les télécommunications, la navigation, les lanceurs.

CONCOURS EXTERNE ET INTERNE COMMUN DE SECRETAIRE ADMINISTRATIF DE CLASSE NORMALE			
Cas pratique			
Session 2026	Durée : 3h	Coefficient : 3	Page 8 sur 16

Pour faire progresser la science, de la découverte des origines de l'Univers au vol habité en passant par le fonctionnement de notre système Terre, et inspirer notre jeunesse (. ..).

Les différentes composantes qui constituent aujourd'hui le ministère chargé de l'espace forment un ensemble aux multiples compétences : scientifiques, ingénieurs, cadres administratifs, personnels du monde de la défense et de la sécurité, juristes, diplomates, agents et assistants, qui s'articulent étroitement avec le **Centre national des études spatiales (CNES), agence de programme et creuset de compétences techniques au service de l'ensemble des pans de cette politique**. Les fondamentaux de notre architecture sur le spatial – le caractère dual, civil et militaire, de notre agence, sa centralité dans nos coopérations avec les grandes puissances spatiales – sont une force, qu'il faut continuer de cultiver en bonne articulation avec notre ambition européenne : celle d'une **autonomie stratégique européenne en matière spatiale**, assumée et portée politiquement, partagée avec nos partenaires à l'intérieur de l'Europe et s'appuyant sur l'expertise technique et la conduite programmatique de l'Agence spatiale européenne (ESA).

Je sais pouvoir compter sur chacun d'entre vous pour contribuer à cette ambition.

Avec toute ma considération et ma reconnaissance.

Philippe BAPTISTE

Document 6

Conseil ministériel de l'ESA : 22,1 milliards pour l'autonomie européenne

Les ministres européens ont validé un **budget historique de 22,1 milliards d'euros pour l'ESA** (agence spatiale européenne). Josef Aschbacher, le directeur général, salue un "succès incroyable" et un signal fort pour l'autonomie et la souveraineté.

Le Conseil ministériel 2025 (CM25) de l'Agence spatiale européenne s'est déroulé les 26 et 27 novembre 2025 à Brême, en Allemagne. Le Conseil s'est achevé par l'**approbation d'un budget record de 22,1 milliards d'euros**. Ce montant représente les **contributions les plus importantes jamais enregistrées** dans l'histoire de l'Agence. « C'est un énorme succès, très impressionnant » a insisté le Directeur général de l'ESA, Josef Aschbacher.

Un soutien financier exceptionnel pour l'Agence

99 % de l'objectif budgétaire

L'ESA avait proposé un objectif de 22,254 milliards d'euros et a finalement obtenu **22,067 milliards d'euros, atteignant ainsi 99 % de sa demande globale**. Une performance historique. « *J'aimerais vraiment dire un grand merci pour avoir réalisé cela. C'est tellement important comme message à l'Europe* » a réagi Josef Aschbacher. Il a également mis en lumière le contexte géopolitique difficile dans lequel ces décisions ont été prises. « *Je pense que ce message selon lequel l'Europe doit rattraper son retard et intensifier ses efforts a été pris très au sérieux par nos ministres* ».

Des ambitions rehaussées pour la science et les lanceurs

La science à l'honneur

Le programme scientifique, qui est obligatoire pour tous les États membres et basé sur la taille de leur économie, a reçu le montant exact demandé, soit 3,787 milliards d'euros.

Un signal fort pour l'accès autonome à l'espace

Le domaine du transport spatial a reçu un soutien important, avec près de 4,44 milliards d'euros, assurant le financement des lanceurs européens [Ariane 6](#) et [Vega-C](#). L'initiative « [European Launcher Challenge](#) » a été largement soutenue. L'objectif proposé initialement par l'ESA était de 420 millions d'euros, mais le

CONCOURS EXTERNE ET INTERNE COMMUN DE SECRETAIRE ADMINISTRATIF DE CLASSE NORMALE			
Cas pratique			
Session 2026	Durée : 3h	Coefficient : 3	Page 9 sur 16

montant effectivement souscrit a dépassé les 900 millions d'euros, soit plus du double. « C'est vraiment un signal des États membres que nous devons changer de vitesse ».

Vers la sécurité

Le CM25 a introduit l'initiative « European Resilience from Space » (ERS). Elle vise à **renforcer la capacité européenne à usage civil et de défense non agressive**. Le budget ERS sera réparti dans ceux de l'observation de la Terre, de la navigation et des communications sécurisées. C'est toutefois un nouveau mandat confié à l'ESA, signe que les questions de défense sont au cœur des préoccupations.

L'exploration en berne ?

Si les programmes scientifiques sont préservés, l'exploration humaine et scientifique n'a pas reçu les budgets attendus

Parallèlement, l'exploration habitée et robotique a reçu un financement de près de 3 milliards d'euros, un montant inférieur de plus de 20 % à la demande initiale de l'Agence. Josef Aschbacher a indiqué qu'une délibération serait nécessaire pour déterminer l'impact de cette réduction sur les différents programmes. Si la mission ExoMars semble assurée les questions demeurent pour l'avenir de Mars Sample Return, d'Artemis ou de missions vers l'ISS. Toutefois, l'ESA a fait une annonce importante concernant les mission lunaires. Dans le cadre du programme Artemis, l'Europe conçoit le module de service du vaisseau Orion. A ce titre, **l'ESA a négocié trois places pour ses astronautes autour de la Lune**. La promotion 2009 peut espérer séjourner dans la Gateway, la station spatiale qui sera placée en orbite autour de la Lune. Juste avant la conférence de presse, Josef Aschbacher a indiqué que les trois astronautes seraient un Allemand (Alexander Gerst ou Matthias Maurer), un Français, et un astronaute italien (Samantha Cristoforetti ou Luca Parmitano).

Un Français sur la lune !

Thomas Pesquet étant le seul Français de cette promotion, il serait assuré d'être le second européen à partir autour de la Lune. Toutefois, les remises en cause du programme Gateway et des missions Artemis, au-delà d'Artemis III, par la Maison-Blanche pourraient bousculer ce planning.

<https://www.cite-espace.com/actualites-spatiales/conseil-ministeriel-de-lesa-221-milliards-pour-lautonomie-europeenne/>

Cité de l'espace, publié le 27 novembre 2025

Document 7

Stratégie nationale spatiale 2025 - 2040 - Synthèse exécutive

Préface par le Président de la République

« Il est des conquêtes qui redessinent durablement le destin des Nations. L'espace en fait partie. Depuis plus d'un demi-siècle, il est à la fois le miroir et l'horizon de notre puissance. Miroir, parce qu'il reflète notre capacité à comprendre, à innover, à coopérer. Horizon, parce qu'il ouvre la voie d'un futur que nous voulons libre, durable et maîtrisé.

Aujourd'hui, l'espace n'est plus seulement un champ d'exploration : il est devenu un espace de souveraineté, d'innovation et de sécurité. Nos communications, notre observation de la Terre, notre défense, notre connaissance scientifique, notre économie numérique — tout, ou presque, dépend désormais des infrastructures spatiales. Ce qui hier relevait du rêve des pionniers est devenu une condition du quotidien, un pilier de notre indépendance, une dimension essentielle de notre puissance.

Pourtant, notre espace se transforme. Il est devenu un domaine de conflictualité à part entière, où nos adversaires disposent désormais de capacités militaires susceptibles de menacer nos intérêts souverains. Sous la poussée des ruptures technologiques, de la compétition internationale et de l'urgence climatique, une nouvelle ère s'ouvre, faite d'opportunités extraordinaires et de risques inédits. La réutilisation des lanceurs, la miniaturisation des satellites, les constellations, les services en orbite et la multiplication des acteurs bouleversent les équilibres du secteur. Pour nos compatriotes, pour la Nation, du téléphone dans leur poche jusqu'aux missiles dans le ciel, l'espace est la nouvelle frontière de notre indépendance.

CONCOURS EXTERNE ET INTERNE COMMUN DE SECRETAIRE ADMINISTRATIF DE CLASSE NORMALE			
Cas pratique			
Session 2026	Durée : 3h	Coefficient : 3	Page 10 sur 16

Face à ces bouleversements, la France n'a pas le droit d'être spectatrice. Elle doit être, avec l'Europe, une puissance spatiale de référence, capable de protéger, de combattre, d'innover, et de coopérer. Si nous sortons de l'espace, nous sortirons de l'Histoire.

Voilà pourquoi, garant de notre indépendance, j'ai voulu tracer un cap collectif avec cette stratégie nationale spatiale. Elle prolonge les orientations de la Revue nationale stratégique et de la politique spatiale de défense. Elle fixe une ambition claire : assurer à la France et à l'Europe un accès autonome, durable et compétitif à l'espace ; construire une base industrielle et technologique souveraine ; renforcer la résilience et la sécurité de nos infrastructures spatiales dans le principe d'une « défense active » ; soutenir l'excellence scientifique, la formation et l'innovation ; et porter une diplomatie spatiale européenne, ouverte et responsable.

C'est un projet de souveraineté, car sans capacité militaire, sans lanceur ni industrie, il n'y a pas de puissance spatiale.

C'est un projet de science et de connaissance, car comprendre l'univers, la Terre et le climat, c'est éclairer nos décisions et préparer l'avenir.

C'est un projet de coopération et de paix, car la France croit à une Europe du spatial forte de ses valeurs, garante d'un usage responsable et durable de l'espace commun.

Nous avons les atouts : une histoire de pionniers, des chercheurs d'excellence, des ingénieurs d'exception, une industrie innovante et un écosystème qui unit les talents publics et privés. Aux côtés de nos maîtres d'œuvre historiques, une génération nouvelle d'entrepreneurs, d'ingénieurs et de scientifiques incarne ce renouveau du spatial français : audacieux, agile et européen. Ensemble, ils composent une véritable **équipe de France du spatial**, unie par la même exigence d'excellence et de souveraineté.

Nous avons aussi la conviction qu'une puissance ne se mesure pas seulement à sa capacité à dominer les autres, mais à dominer, pour tous, les défis collectifs. L'espace doit être ce ciel d'une espérance humaine commune, vers le progrès, la transmission et la protection des trésors universels. C'est là où la France, fidèle à sa vocation d'équilibre et de progrès, doit continuer d'ouvrir la voie.

Et c'est la promesse que porte cette stratégie : celle d'une France et d'une Europe souveraines dans l'espace, responsables sur Terre, et tournées vers l'avenir ».

Emmanuel Macron

[...]

Les piliers de la stratégie nationale spatiale 2025 - 2040

Cette stratégie vise à fédérer l'ensemble des acteurs, publics et privés, historiques et émergents, pour bâtir une **équipe France du spatial**, au service d'une Europe souveraine et compétitive.

Alors que l'écosystème spatial mondial se recompose rapidement et profondément, que de nouveaux acteurs privés transforment le marché, que les usages se multiplient, que l'espace se militarise de façon croissante et que la compétition technologique entre grandes puissances se renforce, la France affirme une stratégie spatiale nationale à la hauteur de ses ambitions de souveraineté, de puissance et de responsabilité.

Elle trace une trajectoire claire à l'horizon 2040 dont l'objectif est de garantir la souveraineté française et européenne en matière spatiale en assurant un accès autonome à l'espace, renforçant la compétitivité industrielle et scientifique, consolidant la résilience des capacités spatiales, et affirmant le rôle moteur de la France au sein d'une Europe spatiale souveraine.

CONCOURS EXTERNE ET INTERNE COMMUN DE SECRETAIRE ADMINISTRATIF DE CLASSE NORMALE			
Cas pratique			
Session 2026	Durée : 3h	Coefficient : 3	Page 11 sur 16

Pilier 1 Garantir un accès autonome, durable et stratégique à l'espace

L'accès à l'espace est le fondement de toute souveraineté spatiale. Il repose sur la maîtrise complète de la chaîne de lancement, depuis la conception des lanceurs jusqu'à l'exploitation du **Centre spatial guyanais (CSG)**, port spatial de l'Europe et infrastructure stratégique pour la France.

Garantir cette autonomie suppose de **poursuivre l'exploitation d'Ariane 6** dont la compétitivité doit être substantiellement améliorée (Objectif Stratégique 1), tout en modernisant le CSG et en adaptant sa gouvernance à la diversité croissante des acteurs et à l'émergence de nouveaux modèles industriels.

Dans un environnement international profondément transformé par l'industrialisation du spatial, la France prépare dès à présent les briques technologiques potentiellement nécessaires pour la génération suivante de systèmes d'accès à l'espace dont le modèle économique devra être viable. Ainsi, cette génération sera fondée sur : la **réutilisation**, la **propulsion à bas coût** et la **motorisation à forte poussée** (Objectif Stratégique 2).

Pilier 2 Agir en faveur d'une économie spatiale européenne intégrée et compétitive

La puissance spatiale française et européenne repose sur une base industrielle et technologique de premier plan, qui doit désormais s'adapter à un marché en mutation rapide.

La France veut consolider une **filière satellitaire intégrée et compétitive**, alliant acteurs historiques et nouveaux entrants, fondée sur l'innovation, la réactivité et la coopération européenne. Cette ambition suppose d'identifier, en lien avec les partenaires européens et l'écosystème industriel, les technologies critiques pour la souveraineté et l'excellence scientifique, mais aussi pour la compétitivité du secteur, nécessaires à sa survie. Les modèles économiques associés devront aussi faire l'objet d'une convergence européenne pour les défendre collectivement dans une concurrence mondiale exacerbée et permettre à l'Europe de conserver son autonomie stratégique spatiale. Le CNES sera un acteur central de l'écosystème. (Objectif Stratégique 3).

Parallèlement, la valorisation de la **donnée spatiale** deviendra un axe stratégique majeur : l'État développera une **politique nationale des données spatiales** visant à simplifier l'accès, stimuler l'innovation de services et renforcer la gouvernance de l'aval, en cohérence avec les programmes européens (Copernicus, Galileo, IRIS²) (Objectif Stratégique 4).

Enfin, la France se dotera d'une **politique nationale des compétences spatiales** à horizon 2040, destinée à anticiper les besoins, structurer l'offre territoriale de formation, pérenniser les 11 meilleurs projets issus de France 2030 et maintenir l'excellence scientifique et technique qui fonde notre souveraineté (Objectif Stratégique 5).

Pilier 3 Renforcer la sécurité, la défense et la résilience des systèmes spatiaux

L'espace est devenu un domaine d'opérations militaires à part entière et un maillon critique de la souveraineté nationale. Les systèmes spatiaux sont aujourd'hui indispensables au fonctionnement des institutions, des forces armées et de l'économie. Ils doivent être protégés contre les menaces naturelles, accidentelles ou intentionnelles qui pèsent sur leur intégrité.

La France déclinera la **stratégie nationale de résilience dans le champ des infrastructures spatiales critiques**, afin de garantir la continuité des services orbitaux essentiels, y compris en situation de crise majeure (Objectif Stratégique 6).

Elle renforcera ses **capacités spatiales militaires depuis l'espace**, notamment dans les domaines du renseignement, de l'alerte avancée, des communications et du positionnement (Objectif Stratégique 7), au travers d'architectures plus résilientes, distribuées et interopérables (Objectif Stratégique 8).

Elle consolidera par ailleurs ses **capacités de surveillance de l'espace (SSA/SST)** afin de garantir une autonomie d'appréciation et de décision, et se dotera d'une **capacité nationale de défense active dans et**

CONCOURS EXTERNE ET INTERNE COMMUN DE SECRETAIRE ADMINISTRATIF DE CLASSE NORMALE			
Cas pratique			
Session 2026	Durée : 3h	Coefficient : 3	Page 12 sur 16

vers l'espace, graduée et diversifiée, conforme au droit international, pour prévenir, décourager ou neutraliser toute menace contre ses intérêts nationaux (Objectif Stratégique 9).

Pilier 4 Porter une ambition scientifique et d'exploration à la hauteur des enjeux

L'espace demeure un champ privilégié d'innovation, de connaissance et de rayonnement. La France et l'Europe doivent maintenir leur capacité à être présents lors de **vols habités**, levier de puissance technologique, de prestige scientifique et d'inspiration collective, tout en redéfinissant les cadres de coopération internationale (Objectif Stratégique 10).

La France renforcera sa contribution aux **sciences de la Terre depuis l'espace**, au service de la transition écologique, de la gestion durable des ressources et de la résilience climatique (Objectif Stratégique 11).

Enfin, la France poursuivra une **politique ambitieuse dans les sciences de l'Univers**, en consolidant ses partenariats internationaux, en soutenant les filières instrumentales d'excellence et en mobilisant la recherche nationale pour préparer les grandes missions de demain (Objectif Stratégique 12).

Pilier 5 Affirmer une stratégie internationale intégrée, au service des intérêts français et européens

Alors que les tendances internationales et les pratiques presque désinhibées ont tendance à déstabiliser les usages du spatial, la France portera une **ambition régulatrice active**, pour un usage sûr, sécurisé et durable de l'espace, compatible avec les enjeux de souveraineté nationale et européenne (Objectif Stratégique 13). En particulier, elle défendra un accès équitable aux ressources orbitales et fréquentielles dans le respect des règles internationales et du cadre multilatéral. Ces ressources sont en effet essentielles à la souveraineté numérique et à la compétitivité de l'industrie satellitaire européenne.

Elle plaidera pour une **clarification de la gouvernance spatiale européenne**, confiant le pilotage politique à l'Union européenne et la maîtrise d'œuvre technique à l'ESA, au service d'un 12 objectif central de consolidation de la puissance et de la compétitivité spatiales européennes organisée autour de la nécessaire reconvergence franco-germano-italienne (Objectif Stratégique 14).

Elle développera des **coopérations extra-européennes ciblées**, dans une logique de diversification et de partage des charges, et soutiendra une diplomatie économique volontariste, visant à accompagner la filière spatiale française à l'export, y compris les acteurs émergents du New Space (Objectif Stratégique 15).

Cette articulation entre ambition régulatrice au service de tous, coopération stratégique et compétitivité industrielle doit permettre à la France de renforcer sa capacité d'action à l'échelle internationale tout en consolidant la cohésion du modèle spatial européen.

Source : https://www.sqdsn.gouv.fr/files/files/Publications/20251112_Strategie_nationale_spatiale_2025-2040.pdf

Premier ministre - Secrétariat général de la défense et de la sécurité (2025)

Stratégie nationale spatiale 2025 – 2040

Document 8

L'ESA : faits et chiffres

L'Agence spatiale européenne (European Space Agency - ESA) représente pour l'Europe une porte d'accès à l'espace. Sa mission consiste à façonner les activités de développement des capacités spatiales européennes et à faire en sorte que les citoyens européens continuent à bénéficier des investissements réalisés dans le domaine spatial.

L'ESA est une organisation internationale qui compte 23 États membres. En coordonnant les ressources financières et intellectuelles de ses membres, l'ESA peut entreprendre des programmes et des activités qui vont largement au-delà de ce que pourrait réaliser chacun de ces pays à titre individuel.

L'ESA a pour mission d'élaborer le programme spatial européen et de le mener à bien. Les projets de l'Agence sont conçus pour en apprendre davantage sur la Terre, sur son environnement spatial immédiat, sur le Système Solaire et sur l'Univers ainsi que pour mettre au point des technologies et services satellitaires et pour promouvoir les industries européennes.

CONCOURS EXTERNE ET INTERNE COMMUN DE SECRETAIRE ADMINISTRATIF DE CLASSE NORMALE			
Cas pratique			
Session 2026	Durée : 3h	Coefficient : 3	Page 13 sur 16

Qui fait partie de l'ESA ?

Les 23 États membres de l'ESA sont l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, le Danemark, l'Espagne, l'Estonie, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, la Norvège, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la Roumanie, le Royaume-Uni, la Slovénie, la Suède, la République Tchèque et la Suisse.

La Slovaquie, la Lettonie et la Lituanie ont le statut de membre associé. Le Canada participe à certains programmes de l'ESA au titre d'un accord de coopération. La Bulgarie, Chypre, la Croatie et Malte ont des accords de coopération avec l'ESA.

Comme il ressort de cette liste, tous les pays membres de l'Union Européenne ne sont pas membres de l'ESA, et inversement, tous les États membres de l'ESA ne sont pas membres de l'UE. L'ESA est une organisation entièrement indépendante bien qu'elle entretienne des relations étroites avec l'UE en vertu d'un accord-cadre conclu entre les deux organisations. L'ESA et l'UE partagent une même stratégie européenne pour l'espace et élaborent ensemble une politique spatiale européenne.

Comment l'ESA est-elle financée ?

Les activités obligatoires de l'ESA (programmes de sciences spatiales et budget général) sont financées par des contributions financières que versent tous les États membres et qui sont calculées en fonction du produit national brut de chacun.

L'ESA mène en outre un certain nombre de programmes facultatifs. Chaque pays décide des programmes facultatifs auxquels il souhaite participer et du montant de ses contributions à chacun de ces programmes.

Source : https://www.esa.int/Space_in_Member_States/France/L_ESA_faits_et_chiffres - Site internet de l'ESA, janvier 2026

CONCOURS EXTERNE ET INTERNE COMMUN DE SECRETAIRE ADMINISTRATIF DE CLASSE NORMALE			
Cas pratique			
Session 2026	Durée : 3h	Coefficient : 3	Page 14 sur 16

Commandement de l'espace : organisation et missions

Le Commandement de l'Espace a été créé en 2019 pour améliorer l'efficacité opérationnelle, la cohérence, la visibilité et la simplicité de l'organisation et de la gouvernance du spatial de défense.

Le mot du Chef d'Etat-major de l'armée de l'Air et de l'Espace

Avec l'essor de nouvelles technologies spatiales et la poussée du secteur privé, l'espace exo-atmosphérique connaît de profondes transformations.

Autrefois réservé à un nombre limité d'acteurs étatiques, il est aujourd'hui largement ouvert, car rendu accessible par des coûts plus abordables et des financements privés audacieux : l'introduction de systèmes de propulsion satellitaire innovants, de plateformes bon marché, de lanceurs réduits ou de nouvelles constellations modifient profondément le sujet. Conséquence de ces évolutions, l'espace, dorénavant largement démocratisé, fait partie de notre quotidien par les facilités et usages qu'il nous procure.

Cependant, ces progrès extraordinaires engendrent de nouvelles formes d'intimidations qui compromettent l'utilisation pacifique de l'espace, telle que souhaitée par le traité de 1967. Le développement d'activités telles que l'espionnage entre satellites ou la mise au point d'armes antisatellites sont autant de menaces que la France doit se préparer à affronter, quand elle n'en fait pas déjà l'objet.

Aussi, pour tenir compte de l'accélération de la conflictualité « vers, dans et depuis l'espace », et assurer la protection de ses intérêts nationaux, la France s'est dotée d'une stratégie spatiale de défense en juillet 2019. Rappelant que la liberté d'accès et d'action dans l'espace est cruciale pour garantir notre autonomie stratégique, cette ambition a été déclinée dans une feuille de route articulée autour de quatre axes majeurs que sont :

- l'élaboration d'une nouvelle doctrine pour les opérations spatiales militaires,
- une nouvelle ambition capacitaire, consolidée par la loi de programmation militaire 2024-2030,
- **une gouvernance du spatial militaire confiée à l'armée de l'Air et de l'Espace, incarnée par la création du commandement de l'Espace (CDE),**
- ainsi que le développement d'une filière professionnelle spatiale au sein de la Défense.

De la surface de notre planète à l'Espace, en passant par la très haute altitude (THA), c'est bien un tout cohérent « Air – THA – Espace » que l'armée de l'Air et de l'Espace s'emploie à aborder de façon continue, active et déterminée.

Le Commandement de l'Espace et la stratégie spatiale de défense

Le Commandement de l'Espace (CDE) a été créé le 3 septembre 2019 pour améliorer l'efficacité opérationnelle, la cohérence, la visibilité et la simplicité de l'organisation et de la gouvernance du spatial de défense au sein du ministère des Armées. Il présente la particularité d'être à la fois un commandement de l'armée de l'Air et de l'Espace et un commandement interarmées. Il comprend à ce titre du personnel de l'armée de l'Air et de l'Espace, de l'Armée de terre, de la Marine Nationale, de la direction générale de l'armement (DGA) et du service du commissariat des armées (SCA). Le CDE reçoit ses directives fonctionnelles du chef d'état-major des armées (CEMA) pour les opérations et la politique spatiale militaire, notamment les capacités spatiales militaires, les coopérations internationales, tandis que le chef d'état-major de l'armée de l'Air et de l'Espace (CEMAAE) en exerce le commandement organique. Porteur de l'expertise spatiale militaire du ministère, le CDE conseille le CEMA ainsi que tous les organismes du ministère ou extérieurs au ministère sur les questions spatiales militaires. En coopération avec de nombreux acteurs, il contribue ainsi à la définition de la politique spatiale militaire et la met en œuvre. Il conduit par ailleurs les opérations spatiales militaires.

Commandement original dans sa forme et ses responsabilités, le CDE incarne la mise en œuvre de la stratégie spatiale de défense et joue un rôle essentiel dans la montée en puissance du spatial de défense, avec l'ensemble des acteurs, au premier rang desquels figure le Centre National d'Etudes Spatiales (CNES).

CONCOURS EXTERNE ET INTERNE COMMUN DE SECRETAIRE ADMINISTRATIF DE CLASSE NORMALE			
Cas pratique			
Session 2026	Durée : 3h	Coefficient : 3	Page 15 sur 16

Une nouvelle ambition capacitaire

Outre celui de renouveler toutes les capacités d'appui aux opérations (communications satellitaires, observation, écoute), le Commandement de l'Espace (CDE) doit relever le défi de construire, avec la direction générale de l'armement (DGA) et le Centre National d'Etudes Spatiales (CNES), et sous l'autorité de l'état-major des armées, une capacité de surveillance de l'espace ainsi qu'une capacité de protection et de défense des intérêts spatiaux de la France. Le programme d'ensemble ARES couvre l'ensemble de ce nouveau champ. Il comprend en particulier l'organisation et l'outillage du commandement et du contrôle des opérations spatiales militaires, véritable colonne vertébrale d'un système de systèmes cohérent et opérationnellement pertinent, en interaction avec les autres milieux mais aussi avec les partenaires civils et militaires, français comme étrangers. Il comprend aussi la création d'une capacité à réaliser des opérations de proximité en orbite, avec une première expérimentation prévue à l'horizon 2025. Le CDE favorise également le développement de nouveaux acteurs et services spatiaux. Plusieurs projets d'innovation sont ainsi soutenus par son Laboratoire d'Innovation Spatiale des Armées (LISA) en lien avec l'Agence Innovation de Défense (AID), la DGA et le CNES tandis que des contrats de services spatiaux ont été conclus ou sont en gestation avec des opérateurs commerciaux, ouvrant des perspectives de développements pour satisfaire les besoins de la France comme ceux de partenaires étrangers.

Source : <https://www.defense.gouv.fr/cde/organisation-missions> - Ministère des armées et des anciens combattants, janvier 2026

CONCOURS EXTERNE ET INTERNE COMMUN DE SECRETAIRE ADMINISTRATIF DE CLASSE NORMALE			
Cas pratique			
Session 2026	Durée : 3h	Coefficient : 3	Page 16 sur 16